

VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE

MAISON DES SERVICES PUBLICS

20, Rue Paul & Camille Thomoux

93330 NEUILLY-SUR-MARNE

☎. 01.41.54.80.00

SERVICE SCOLAIRE

HORAIRES D'OUVERTURE : 9H - 12H et de 14H-18H

POUR LES PAIEMENTS : 9H - 11H45 et de 14H 17H45 (fermeture le jeudi après-midi)

INFORMATIONS UTILES

LE SERVICE SCOLAIRE ORGANISE LES INSCRIPTIONS A :

- l'école maternelle et élémentaire
- les garderies du matin et du soir en école maternelle
- l'accueil des centres de loisirs maternel (mercredis et vacances scolaires)
- la restauration scolaire (maternelle et élémentaire)

L'accès aux activités périscolaires est **réservé** aux enfants dont les **deux parents exercent une activité professionnelle**.

Il convient donc de présenter au moment de l'inscription :

- le ou les justificatif(s) de travail récent(s) (dernier bulletin de salaire)
- contrat de travail **si** nouvel employeur

MISE A JOUR ANNUELLE DU QUOTIENT FAMILIAL :

Il convient de faire calculer son quotient familial muni de :

- Pour les allocataires CAF se munir de l'attestation de paiement CAF datée de février 2011 à présenter **du 01.02 au 28.02.2011**.
- Pour les familles NON allocataire l'avis d'imposition 2009 à présenter du **03.01 au 31.01.2011**

Pour toutes fréquentations des activités, une facture vous sera adressée en fonction de votre quotient familial aux environs de 15 de chaque mois, récapitulant les fréquentations de votre (vos) enfant(s).

Elle est à régler dès réception à la régie du **SERVICE SCOLAIRE bureau D18 – 1^{er} étage droite** par chèque, carte bancaire espèces et CESU uniquement pour les centres de loisirs et garderies.

INSCRIPTION A L'ECOLE :

Seuls le ou les responsables légaux de l'enfant(s) peuvent effectuer l'inscription scolaire.

Maternelle : Du 10 janvier au 11 février 2011

Elémentaire : Du 07 mars au 1er avril 2011

Si vous avez des enfants concernés par l'entrée en école maternelle et au C.P la même année, il est possible d'effectuer les 2 inscriptions simultanément.

DOCUMENTS **ORIGINAUX** A PRESENTER :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Carnet de vaccination ou de santé (vaccinations à jour) et
- 2 justificatifs de domicile pour les locataires dernière quittance de loyer (facture EDF **ou** téléphone **ou** taxe d'habitation)
- Pour les **propriétaires** dernière taxe foncière (facture EDF **ou** téléphone **ou** taxe d'habitation)

- 1 pièce d'identité

En cas de séparation des parents :

- Jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation (ou autre document officiel précisant la garde ou le domicile de l'enfant).

Pour les personnes hébergées :

- L'hébergé doit fournir un justificatif de domiciliation chez l'hébergeant (sécurité sociale – CAF- facture)
- Présence nécessaire de l'hébergé et de l'hébergeant
- Pièce d'identité de l'hébergeant et de l'hébergé
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant et dernier justificatif de domicile

RESTAURATION SCOLAIRE :

INSCRIPTION A TITRE REGULIER (tous les jours de la semaine) :

Elle est réservée en **priorité** aux enfants dont les **deux parents travaillent** sur présentation des justificatifs. Les tarifs des activités sont calculés en fonction du **quotient familial**.

Inscriptions du 04.04.2011 au 31.05.2011

Sans inscription préalable, les enfants sont autorisés à fréquenter uniquement **1 fois** par semaine, dans ce cas, c'est le **tarif maximum** qui s'applique. Au delà d'un mois les factures ne sont plus contestables.

Toute situation particulière pourra être examinée sur demande écrite (dûment motivée) au Maire-adjoint délégué à l'enseignement.

Une charte de la restauration scolaire détaille le fonctionnement de l'activité et les règles de vie à respecter.

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR EN ECOLE « MATERNELLE »

Horaires : 7H à 8H30 et de 16H30 à 19H sur l'ensemble des écoles maternelles.

CENTRES DE LOISIRS MATERNELS.

Réservés aux parents qui travaillent, ils accueillent les enfants de 3 à 5 ans scolarisés.

Un dossier vous sera remis à la demande. Les inscriptions annuelles ont lieu du 1^{er} au 30 juin.

CENTRES DE LOISIRS

AMIARD

11, Rue Joliot Curie
☎01.43.08.22.10

ARC EN CIEL

5, Allée André Gide
☎01.43.08.03.38

PASTEUR

4, Rue Abel Tuffier
☎01.43.08.28.85

LA FONTAINE

6, Avenue Winston Churchill
☎01.43.08.47.70

LES FLEURS

4/6, Rue de la Libération
☎01.43.08.12.28

PAPILLONS

1, Rue de Touraine
☎01.43.08.90 54

CHENIER

137 Avenue du 8 Mai 1945
☎ 01 43 08 94 81

ECOLES DE SECTEUR

AMIARD

ARC EN CIEL

PASTEUR

LA FONTAINE
JAURES

LES FLEURS
J.B DUHAMEL

LES PAPILLONS
LES OISEAUX

CHENIER
PAUL VALERY
ROUGET DE LISLE